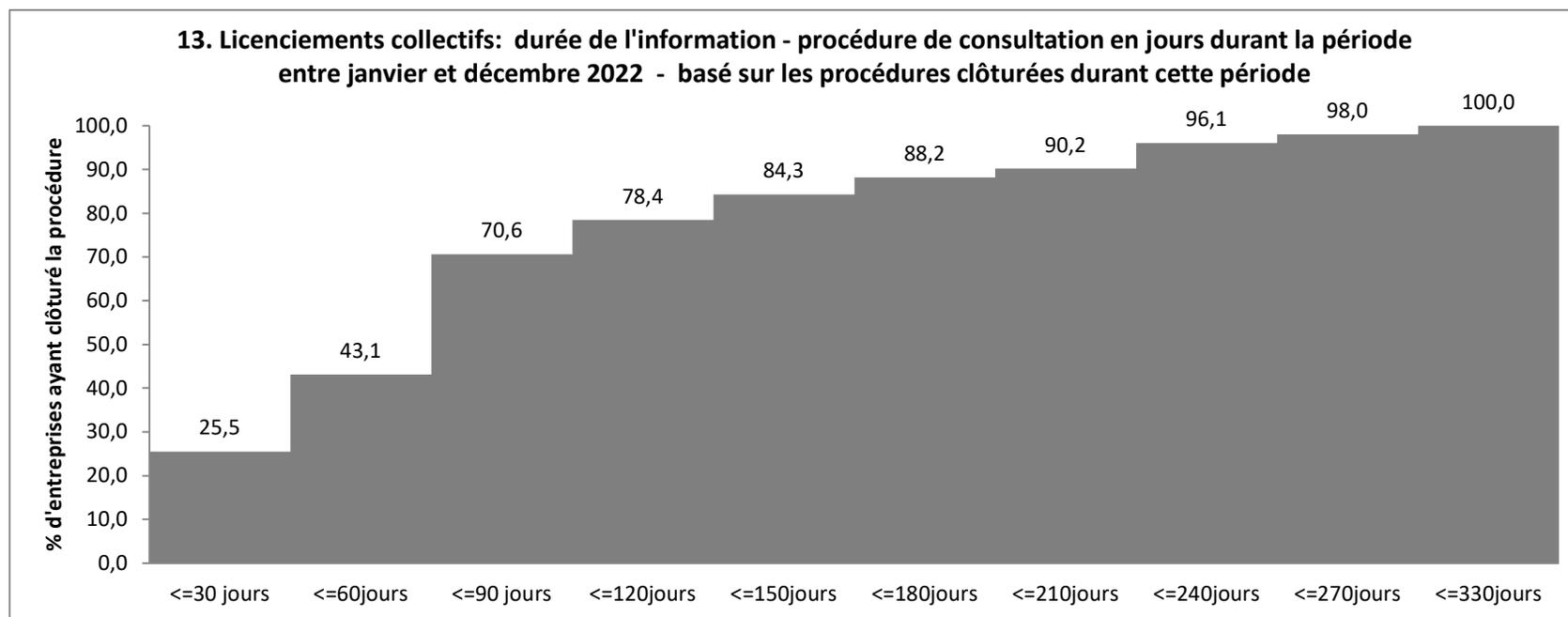


Durée de la procédure d'information et consultation en jours entre janvier et décembre 2022

Le tableau 13 nous permet de mettre en évidence que de toutes les procédures notifiées entre janvier et décembre 2022, près de la moitié l'ont été dans les 60 jours suivant l'annonce. Près des trois quarts des procédures d'information et de consultation ont été signifiées dans un délai de 90 jours.



La durée moyenne de clôture de la procédure d'information et de consultation durant la période de janvier à décembre 2022 est de 84 jours. En tenant compte du fait que le calcul pourrait contenir des valeurs aberrantes avec des durées extrêmement longues, il est utile de procéder au calcul de la médiane : le résultat est alors de 67 jours. A titre de comparaison, voici les données des cinq années précédentes : (2016 : moyenne 86 / médiane de 66 – 2017 : moyenne 90 / médiane de 80 – 2018 : moyenne de 81 / médiane de 61 – 2019 : moyenne de 81 / médiane de 66 – 2020 : moyenne de 87 / médiane de 64 – 2021 : moyenne de 105 / médiane de 85).